

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1<sup>er</sup> avril 2022

### **Epidémies en cours : grippe, gastro-entérite et Covid-19 Respectons les gestes barrières et limitons le recours aux services d'urgences**

Les indicateurs épidémiologiques démontrent une circulation très active du virus de la Covid-19 depuis début mars dans tous les départements des Pays de la Loire.

Le taux d'incidence régional en population générale dépasse 1 400 cas pour 100 000 habitants (+ 34% sur 7 jours) et plus d'un tiers des tests de dépistage est positif.

	<b>TI</b>	<b>TP</b>
<b>44</b>	1421	35,4%
<b>49</b>	1262	37,1%
<b>53</b>	1542	44,4%
<b>72</b>	1454	37,4%
<b>85</b>	1616	41,3%
<b>PDL</b>	<b>1436</b>	<b>37,8%</b>

Par ailleurs, la région Pays de la Loire est, depuis début mars, en phase d'épidémie de grippe.

Cette épidémie a des conséquences sur les services d'urgences des établissements de santé de la région, qui voient leur activité fortement augmenter (+ 45% d'augmentation du nombre de passages aux urgences pour syndrome grippal entre semaine 12 et semaine 11) avec un impact pour les délais d'attente.

A noter que la proportion du nombre de passages aux urgences pour syndrome grippal est actuellement supérieure au pic des années précédentes.

Parallèlement, les cas de gastro-entérite sont également nombreux ces dernières semaines, principalement chez les enfants âgés de moins de 5 ans, et occasionnent un nombre important de passages aux urgences.

Ces épidémies en cours impactent aussi bien les urgences adultes que pédiatriques.

Dans ce contexte d'épidémies multiples et afin de limiter les contaminations et l'impact sur le système de soins, nous appelons à la plus grande vigilance : respecter les gestes barrières qui sont une mesure efficace contre les trois épidémies et, pour la Covid-19, se faire dépister au moindre doute, s'isoler si on est cas confirmé et finaliser son schéma vaccinal, notamment le 2<sup>ème</sup> rappel pour les personnes les plus vulnérables.

## Le port du masque et les gestes barrières

**Le respect des gestes barrières ainsi que le port du masque restent le meilleur moyen de se protéger contre les 3 épidémies en cours :**

- Port du masque :
  - Il est obligatoire dans les transports collectifs de voyageurs et il peut être requis par les responsables d'établissements de santé et médico-sociaux ou les professionnels de santé (cabinets médicaux, infirmiers, pharmacies et laboratoires de biologie médicale...).
  - Il est fortement recommandé :
    - ✓ dans les lieux clos lorsqu'ils sont mal ventilés/aérés,
    - ✓ dans les lieux de promiscuité importante,
    - ✓ pour les personnes fragiles du fait de leur âge ou de leurs pathologies,
    - ✓ pour toutes les personnes en cas de symptômes évocateurs d'une des pathologies citées.
- Le lavage des mains,
- L'aération régulière des pièces,
- De tousser ou d'éternuer dans son coude,
- D'utiliser un mouchoir à usage unique.

## Le recours aux services d'urgences

En cas d'apparition de symptômes, il convient de **consulter prioritairement son médecin traitant**. En cas d'absence de médecin traitant, vous pouvez également aller voir votre pharmacien qui vous apportera des conseils ou bien joindre une maison ou un centre de santé le plus proche de chez vous afin obtenir un rendez-vous.

**Pour une urgence, appelez le 15.** Un médecin régulateur orientera vers la réponse médicale la plus adaptée : consultation chez un médecin ou déplacement aux urgences...

- **Ne pas se déplacer aux urgences avant d'avoir pris un avis médical (en appelant le 15)**, car les délais d'attente peuvent y être très allongés, en cette période.

**Le soir après 20h, le week-end** à partir du samedi midi et les jours fériés, possibilité de joindre un **médecin de garde en appelant le [116 117](tel:116117)**.

**En cas d'urgence vitale, composez le 15.**

## La vaccination contre la Covid-19

La vaccination reste essentielle pour réduire les risques de complications et de transmission du virus de la Covid-19.

Nous rappelons que **la campagne de vaccination en 2<sup>ème</sup> rappel (« 4<sup>ème</sup> dose »)** a été lancée, à destination des **personnes de plus de 80 ans** ayant reçu leur dose de rappel depuis plus de trois mois ainsi qu'aux **résidents des EHPAD et USLD**.

**Les personnes immunodéprimées** peuvent également bénéficier de cette 2<sup>ème</sup> dose de rappel depuis le mois de février.

Par ailleurs, l'ARS rappelle que **la vaccination est ouverte à tous les enfants de 5-11 ans** et fortement recommandée pour ceux souffrant de pathologies chroniques.

Les femmes enceintes sont également plus à risque de développer une forme grave de la maladie et sont aussi invitées à se vacciner, pour elles-mêmes et pour leur enfant à naître.

**La campagne de vaccination se poursuit en proximité** dans les cabinets médicaux par les médecins généralistes, les infirmiers et les pharmacies d'officine, qui restent pleinement mobilisés.

Pour prendre rendez-vous pour une vaccination, consultez le site [Sante.fr](https://www.sante.fr).

Une **aide téléphonique à la prise de rendez-vous en ligne** est mise en place par les services de l'Etat : le 0800 730 957 pour les 80 ans et plus, et le 0 800 009 110 pour les 12/79 ans. Ces numéros sont accessibles tous les jours de 6h à 22h.



**Contact presse :**  
Département communication  
ars-pdl-communication@ars.sante.fr  
06 78 26 56 94